

Préavis municipal No 33 - 2008

COMPTES 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

◇ Introduction

En vertu de la Loi sur les communes (LC - RSV 175.11) du 28 février 1956, et tout spécialement de son chapitre VI, section I, traitant du budget, des comptes et de la gestion, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes 2007 de la Bourse communale.

En outre, conformément aux articles 93b ss LC, et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCcom - RSV 175.31.1), art. 34 ss, la Commission de gestion du Conseil communal a effectué l'examen qu'elle a désiré (art. 35 et 35a), et nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel des comptes (art. 35 b & c). Vous trouverez à la fin de cette analyse, le rapport établi par la Fiduciaire, alors que la Commission de gestion soumettra son rapport au Conseil communal (art. 36).

◇ Résultat avant attributions

Comptes 2007		<i>Budget 2007</i>	<i>Comptes 2006</i>
Total des revenus	17'896'402.33	12'213'500	11'646'633.54
Total des charges	16'279'317.52	12'237'800	11'065'410.44
Résultat avant attributions	1'617'084.81	-24'300	581'223.10

Deux commentaires s'imposent d'entrée !

- 1) Un résultat exceptionnel dû, pour la grande part, à la rentrée des impôts conjoncturels.
- 2) Les totaux des charges et revenus sont nettement supérieurs au budget ! Ce qui provient des amortissements supplémentaires par prélèvements sur les fonds de réserves pour respecter les décisions prises lors des préavis de certains investissements. De plus, ces écritures sont reprises du dicastère des finances, par imputations internes, et mis en charge, dans chacun des services concernés.

◇ Proposition de répartition de l'excédent des revenus et résultat final

Le tableau ci-dessous de répartition du résultat disponible, exprime les désirs de la Municipalité. Ses motivations vous sont expliquées dans le présent préavis, sous chapitre « conclusions de la Syndique ».

Selon décisions municipales des 4 & 14 avril 2008	Comptes		Montants	
Disponible pour répartition				1'617'084.81
Propositions d'amortissements comptables :				
Place Centrale, aménagement		9.141.01.07 CR	196'400.00	
Eglise, place parc véhicule et modification rampe		9.141.01.18 CR	121'277.35	
Chemin de Savoie		9.141.01.20 CR	136'380.25	
Réfection Temple St-Martin		9.143.01.23 CR	70'000.00	
Construction Agorespace et Skate-park		9.143.01.24 CR	60'000.00	
Elaboration PGEE & PDDE		9.170.02 CR	18'000.00	
Révision PGA, préavis 45-2005		9.170.03 CR	96'000.00	
Total amortissements	230.332 D			698'057.60
Propositions d'attributions aux fonds de réserves :				
Pour variation péréquation & facture sociale	220.381.90 D	9.280.11 CR	150'000.00	
Pour perte s/débiteurs BC	220.381.94 D	9.280.04 CR	40'000.00	
Pour capitalisation Valorsa SA	220.381.20 D	9.280.12 CR	10'000.00	
Pour renouvellement de l'informatique	230.380.10 D	9.281.01 CR	30'000.00	
Pour renouvellement des véhicules	230.380.11 D	9.281.02 CR	40'000.00	
Au Fonds communal d'économie d'énergie (FCEE)	210.380.44 D	9.282.22 CR	60'000.00	
Pour l'étude du PGA communal (préavis 31-2008)	230.380.50 D	9.282.10 CR	130'000.00	
Pour bâtiments communaux	230.380.30 D	9.282.19 CR	100'000.00	
Pour la défense incendie (réseau & bâtiment)	230.380.33 D	9.282.08 CR	200'000.00	
Pour l'entretien des cours d'eau	230.380.51 D	9.282.23 CR	10'000.00	
Au Fonds d'utilité publique	230.380.95 D	9.282.09 CR	130'000.00	
Total attributions aux fonds				900'000.00
Boni de l'exercice viré à Capital				19'027.21

◇ Situation du compte Capital après répartition

Capital au 1 ^{er} janvier 2007	688'797.30
Boni de l'exercice	19'027.21
Capital au 31 décembre 2007	707'824.51

◇ Evolution du compte Capital

Le tableau ci-dessous, donne le résultat de chaque exercice comptable avant répartition. C'est-à-dire, avant les amortissements extraordinaires et attributions à divers fonds de réserves.

Quant au résultat après répartition, il s'ajoute au capital de l'année précédente.

Pour 2007, l'excédent de revenus de l'exercice de Fr. 1'617'084.81, après amortissements et attributions, laisse un boni de Fr. 19'027.21, viré au compte capital, qui s'élève au 31 décembre 2007 à Fr. 707'824.51.

Année	Résultat du compte de fonctionnement		Situation du compte Capital/Découvert
	Avant répartition	Après répartition	
Report		169'738.76	169'738.76
2000	-117'566.13	-117'566.13	52'172.63
2001	198'311.88	98'311.88	150'484.51
2002	118'007.52	2'122.52	152'607.03
2003	460'682.18	81'682.18	234'289.21
2004	1'255'686.63	321'615.88	555'905.09
2005	1'141'223.96	132'098.61	688'003.70
2006	581'223.10	793.60	688'797.30
2007	1'617'084.81	19'027.21	707'824.51

◇ Financements spéciaux

Résultat des services financés par des recettes affectées.

Financements spéciaux 2007

Dicastères			Déficit	Bénéfice
45	Elimination des déchets	◆	57'985.55	
46	Réseau d'égouts et épuration	♥	-	395'407.81
65	Défense incendie	◆	76'425.50	
81	Service des eaux	♥		371'097.71
T O T A U X			134'411.05	766'505.52
Pris en charge par l'impôt ordinaire		◆	134'411.05	
Prélèvements ou attributions aux fonds de réserves spécifiques		♥	-	766'505.52

Toutes les explications nécessaires figurent dans les commentaires des comptes.

◇ Mutations dans les fonds de réserves

Voici les attributions ou prélèvements effectués, dans les postes 9.28 du bilan :

Mouvements des fonds de renouvellements, de rénovations et de réserves en 2007					
		Au 1er janvier	Pélèvements	Versements	Au 31 décembre
Obligatoires :					
9.280.01	Service des eaux	1'316'021.38	918'176.70	371'097.71	768'942.39
9.280.02	Service de défense incendie	62'216.27	-	-	62'216.27
9.280.03	Service égouts et épuration	213'425.82	-	395'407.81	608'833.63
9.280.13	PCi - Taxes de dispenses de construction d'abris	368'356.00	144'931.50	7'800.00	231'224.50
Provisions :					
9.280.04	Perte sur débiteurs BC	52'900.80	-	40'000.00	92'900.80
9.280.06	Sur taxes EU/EC	10'168.20	10'168.20	4'768.20	4'768.20
9.280.07	Sur taxes eau potable	10'168.20	10'168.20	4'768.20	4'768.20
9.280.08	Sur taxes PCi	6'500.00	6'500.00	2'600.00	2'600.00
9.280.10	Perte sur débiteurs impôts	160'000.00	-	16'000.00	176'000.00
9.280.11	Péréquation & facture sociale	-	-	150'000.00	150'000.00
9.280.12	Capitalisation Valorsa SA	-	-	10'000.00	10'000.00
"De roulement"					
9.280.05	Fds de rés. pr impôts	200'000.00	-	-	200'000.00
9.280.09	Fds de rés. pour les jeunes de Penthalaz	510.85	-	1'520.40	2'031.25
9.282.13	Mobilier "Verger"	4'154.55	4'106.60	-	47.95
Renouvellement et rénovation					
9.281.01	Fds de rés. pr informatique	20'000.00	-	30'000.00	50'000.00
9.281.02	Fds de rés. pr véhicules	10'000.00	-	40'000.00	50'000.00
Divers					
9.282.03	Fds de rés. pr équipements sportifs & places de jeux	300'000.00	-	-	300'000.00
9.282.06	Fds de rés. pr utilité publique	140'000.00	-	-	140'000.00
9.282.07	Fds de rés. pr terrain des Fourches	146'324.60	-	-	146'324.60
9.282.08	Fds de rés. pr défense incendie (réseau & bât.)	200'000.00	-	200'000.00	400'000.00
9.282.09	Fonds d'utilité publique	-	-	130'000.00	130'000.00
9.282.10	Fds de rés. pr étude PGA communal (Préavis 31-2008)	-	-	130'000.00	130'000.00
9.282.12	Fds de rés. pr charges foncières lotisst Maisons Neuves	394'942.00	-	1'796.10	396'738.10
9.282.15	Fds de rés. pour Quartier Vignettes	100'000.00	100'000.00	-	-
9.282.16	Fds de rés. pour Quartier Dessous-la-Ville	119'492.30	158'970.00	118'967.70	79'490.00
9.282.17	Fds de rés. pour Quartier Loëttaz-Barges	-	613'271.15	980'340.00	367'068.85
9.282.18	Fds de rés. pr écoles & Collège du Cheminet	200'269.00	-	-	200'269.00
9.282.19	Fds de rés. pour bâtiments communaux	480'813.35	-	100'000.00	580'813.35
9.282.20	Fds de rés. pr giratoire de Cossonay-Gare	500'000.00	-	-	500'000.00
9.282.22	Fonds communal d'économomie d'énergie (FCEE)	-	-	60'000.00	60'000.00
9.282.23	Fds de rés. pr l'entretien des cours d'eau	-	-	10'000.00	10'000.00
9.282.21	Fds de rés. pour la modération du trafic	200'000.00	30'000.00	-	170'000.00
Décisions à confirmer par le Conseil Communal (versements) :					
Total		900'000.00			
T O T A U X		5'216'263.32	1'996'292.35	2'805'066.12	6'025'037.09

En «gras», les attributions découlant de la répartition du résultat, et nécessitant l'approbation du Conseil communal.

◇ Finances

Liquidités

Les liquidités s'élèvent à Fr. 4'603'000.- au 31 décembre 2007, elles sont en diminution par rapport à 2006 de Fr. 328'000.-.

Les fonds de réserves de Fr. 6'025'000.- ne sont pas totalement couverts par les liquidités. Cette différence s'explique par le fait qu'un montant important figure dans les débiteurs au 31 décembre 2007. Nous disposerons ainsi des liquidités qui nous permettront de financer une part des investissements en cours et à venir.

Amortissements financiers et dette communale

Le tableau ci-dessous donne la situation détaillée de nos dettes à court et long termes. La diminution de la dette totale est de Fr. 1'539'365.65, ce qui est dû à différentes consolidations par la trésorerie courante (fonds de réserves).

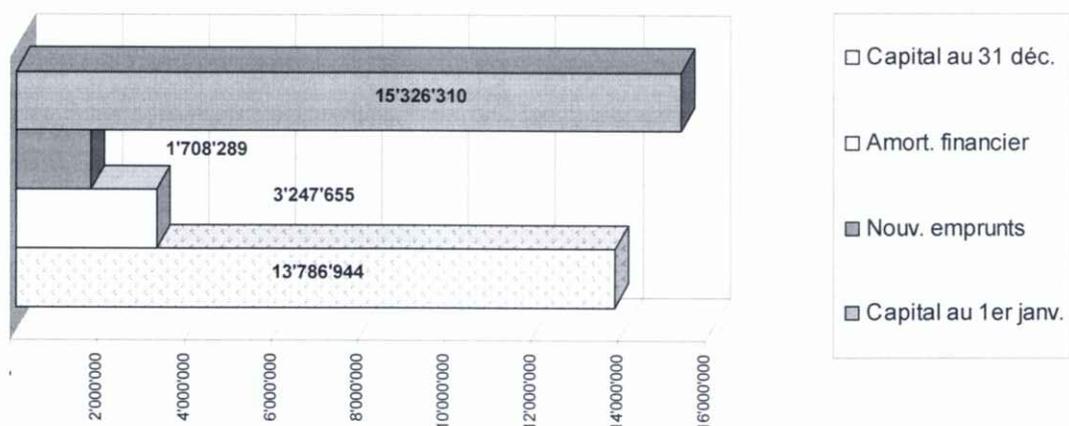
SITUATION ET COÛT DE LA DETTE COMMUNALE

Objet	Dette financière au 01.01.07	Augmentation de la dette ou renouvellet	Amortissements financiers		Dette financière 9.21 à 9.22 au 31.12.07	Dette habitant au 31.12.2007 2429	Charge financière
			extraordinaires ou rembts	conventionnels			
Collège du Cheminet	6'408'400.00	-	-	404'300.00	6'004'100.00	2'472	120'770.33
Ôtre communal Verger	2'700'750.00	-	-	255'000.00	2'445'750.00	1'007	84'465.25
Sépar Cheminet-Piscine	900'900.00	-	-	527'00.00	848'200.00	349	26'970.97
MDV (16.29 % r/cpte 3.22105)	796'192.20	-	-	31'522.40	766'669.80	316	25'144.77
Eglise pl parc (11.97 % r/cpte 3.22105)	169'734.60	-	-	6'703.20	163'031.40	67	5'347.00
Sépar Ch. Rouge I et II (31.74 % r/cpte 3.22105)	526'573.20	-	-	36'899.40	489'673.80	202	14'752.27
Salle gym Cheminet	507'000.00	-	-	23'000.00	484'000.00	199	11'665.03
Imm. Rte de Cossonay 2	494'050.00	-	-	17'300.00	476'750.00	196	11'101.81
Imm. Rte de la Gare 40	599'300.00	-	-	20'700.00	578'600.00	238	18'009.77
Bât. Vuy 3	-	650'000.00	-	22'000.00	628'000.00	259	13'450.66
Ch. de Savore	142'100.00	-	-	4'900.00	137'200.00	56	4'278.96
Sépar. Ch. Rouge-Etangs	480'500.00	-	-	28'400.00	451'900.00	186	8'883.61
Elaboration PGEE & PDDE	18'995.45	882.15	882.15	-	18'995.45	8	822.12
Réservoir de Montjoux	519'638.35	14'120.85	533'759.20	-	-	-	-
Rte Dessous-la-Ville	524'435.40	117'655.00	542'091.40	-	100'000.00	41	2'622.30
Nlle cduite EP Daillens-Charrières	479'457.90	443'338.60	511'796.50	27'400.00	383'600.00	158	8'236.07
Réserv. & cduite EP Mtjoux-Daillens	-	212'000.00	-	21'200.00	190'800.00	79	3'369.55
Sous-totaux	15'269'827.10	1'437'997.60	1'588'529.25	952'025.00	14'167'270.45	5'833	359'690.49
Giratoire de la Gare	-	126'124.80	300'083.35	-	-173'958.55	-72	-
Sépar. EU/EC Mt-Blanc - Rte Gare	56'482.65	144'166.85	102'611.10	-	190'388.40	78	-
Ch. Rouge, Trottoir et cduite EP	-	-	396'756.20	-	-396'756.20	-163	-
TOTAUX	15'326'309.75	1'708'289.25	2'295'629.90	952'025.00	13'786'944.10	5'676	359'690.49

La dette par habitant diminue de Fr. 6'681.- au 1^{er} janvier à Fr. 5'676.- au 31 décembre, alors que le taux moyen de l'intérêt est de 2.61% en tenant compte des prêts LDR (2.65% sans prêts LDR).

A raison de l'amortissement financier conventionnel de Fr. 952'025.- par année, il faut compter 14 ans et demi pour le remboursement total de la dette. En contrepartie, il faut compter 18 ans et demi pour amortir totalement les investissements.

Ce graphique donne les mouvements globaux de la dette communale durant l'exercice écoulé.



◇ Investissements

Le tableau de récapitulation des investissements 2007 se trouve à la suite de ces pages et vous donnera tout le détail voulu pour chacun des crédits votés.

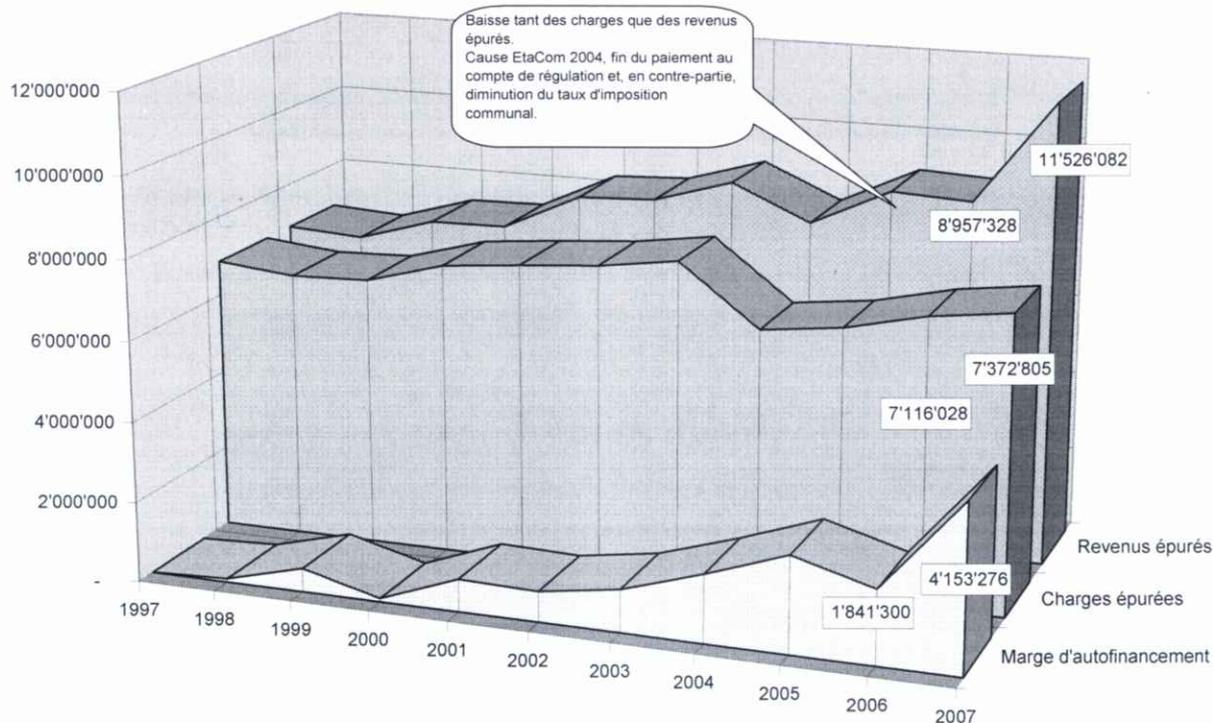
Le tableau ci-dessous donne la situation des investissements du patrimoine administratif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007, qui diminuent de Fr. 1'482'882.46.

Situation au 1^{er} janvier		13'327'251.18
Dépenses	+	2'087'557.99
Recettes & subventions	./.	244'965.00
Amortissements obligatoires	./.	697'300.00
Amortissements selon préavis	./.	1'930'117.85
Amortissements supplémentaires	./.	<u>698'057.60</u>
Situation au 31 décembre		11'844'368.72
Soit une diminution de		1'482'882.46

Comparativement à l'état des patrimoines administratif et financier, les investissements sont de Fr. 13'609'919.17, et la dette totale est de Fr. 13'786'944.10. L'amortissement financier conventionnel annuel est de Fr. 952'025.-, et nous avons payé Fr. 359'690.49 d'intérêts.

◇ Marge d'autofinancement & ratios divers

EVOLUTION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT



Voici certains ratios, calculés et notés par notre Fiduciaire. *Les commentaires "en italique" sont nos propres commentaires, auxquels nous vous remercions de prêter l'attention qu'il convient.*

La marge d'autofinancement est de Fr. 4'153'276.-. Les dépenses nettes d'investissements sont de Fr. 1'842'592.99. Le degré d'autofinancement est de 225.40% (92.79% en 2006). Au-dessus de 100%, ce ratio est "très bien".

La capacité (ou quotité) d'autofinancement renseigne sur la capacité financière de la Commune. Plus elle est importante et plus elle augmente la possibilité de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements, et d'en supporter les coûts induits. Cette capacité est de 36.03%, ce qui est en augmentation par rapport à 2006 (20.56%); elle est considérée comme "très bonne" au dessus de 20%. *Cet élément est positif, toutefois, il ne faut pas oublier que l'exercice 2007 est bénéficiaire par des recettes fiscales favorables dues aux impôts conjoncturels.*

Le ratio de la quotité de la charge des dettes indique la part des revenus du compte de fonctionnement qui est absorbée par les intérêts nets (intérêts passifs moins les revenus des biens). Les comparaisons portant sur plusieurs exercices renseignent sur l'évolution de l'endettement de la Commune.

Cette quotité est de -0.32% (contre 0.75% en 2006). On dit de cette valeur, qu'elle est "moyenne" entre 1 et 3%, et "faible" entre 0 et 1%, et très faible en dessous de zéro pourcent. *Cette charge très faible s'explique par le fait que les revenus des placements de trésorerie, et les revenus des placements du patrimoine administratif ont beaucoup rapporté cette année.*

Le ratio de la charge financière indique la part des revenus du compte de fonctionnement qui est absorbée par les intérêts nets et les dépréciations obligatoires (dépréciation du patrimoine administratif équivalant aux amortissements comptables ordinaires de l'année).

Cette quotité est de 22.48% (contre 11.38% en 2006), ce qui est considéré comme très élevé au delà de 18%. *Toutefois, ce ratio tient compte des dépréciations du patrimoine administratif, c'est-à-dire les amortissements ordinaires et supplémentaires – très conséquents cette année - (rubr. 331 des charges par nature), mais sans les extraordinaires (rubr. 332). Pour respecter le principe énuméré dans le paragraphe précédent, ce ratio arrive avec les seuls amortissements ordinaires à 5.73%, soit une charge moyenne (entre 3 et 10%).*

En conclusion les différents ratios énumérés ci-dessus sont favorables.

A l'analyse de ces ratios sur plusieurs exercices, le degré d'autofinancement est "très bien", alors que la marge d'autofinancement, "très bonne" cette année, était "bonne" depuis 2003. Il faut rappeler que ceci provient des recettes exceptionnelles de ces cinq derniers exercices.

◇ ASICoPe

Les comptes de l'Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz (ASICoPe) ne figurent pas dans cette brochure, étant donné qu'ils ont été soumis pour approbation à son Conseil Intercommunal.

Notre participation est ventilée, pour les charges, dans les chapitres 510 et 520 (enseignements primaire et secondaire) et pour les revenus, dans les chapitres 3560 et 3561 (Centre communal du Verger et Collège du Cheminet). Ces derniers comptabilisent l'encaissement des loyers, ainsi que les remboursements des frais d'entretien et de fonctionnement.

◇ Conclusions de la Syndique

Quelle belle éclaircie que ce bénéfice ! Grâce à des recettes fiscales non prévisibles, il permet non seulement d'amortir quelques comptes pour environ Fr. 698'000.00 mais également de faire quelques réserves financières non négligeables de l'ordre de Fr. 900'000.

A ce propos, lors du contrôle des comptes par la Fiduciaire les 20 et 21 avril dernier, la Municipalité a demandé s'il était préférable d'amortir ou de constituer des réserves.

Il est bien entendu conseillé d'amortir, ceci dans l'objectif évident d'alléger les budgets suivants. Toutefois, si des projets sont en cours ou prévus à moyen terme, il est recommandé de faire des provisions. Contrairement aux idées reçues, une Commune devrait gérer «ses sous» comme le porte-monnaie de la ménagère !

La Municipalité a donc décidé de partager la poire en deux. Le choix des amortissements réalisés, résulte d'une réflexion qui l'a amenée à libérer une partie de ce qui était ancien, ou qui n'avait pas ou peu de valeur marchande.

Quant aux attributions aux fonds de réserves, elles sont également consécutives à une réflexion ainsi qu'une projection dans l'avenir, avec toujours comme objectif le souci de la maîtrise des engagements financiers.

Voici quelques précisions, non exhaustives, concernant l'ouverture ces nouveaux comptes :

On peut aisément imaginer qu'en fonction du nombre croissant des habitants, la facture sociale va prendre l'ascenseur. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de créer un nouveau fonds de réserve «pour variation péréquation et facture sociale», la mettant – presque - à l'abri d'une facture très élevée.

Encore face au nombre d'habitants toujours grandissant dans notre région, Valorsa devra augmenter son capital-actions dans quelques années (exercice qu'elle ne peut pas faire chaque année). C'est pourquoi, la Municipalité a jugé nécessaire d'anticiper.

Avec l'ouverture du «Fonds communal d'économie d'énergie», la Municipalité répond à la demande de la Commission qui était chargée de l'étude du préavis N° 12-2007, « Indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité ». Soit d'utiliser une partie de ces indemnités pour modifier, rénover ou améliorer l'éclairage public en tenant compte des nouvelles mesures écologiques.

Le PGA devrait être sous toit et entrer en vigueur en 2009. La Municipalité a estimé logique de liquider les frais y relatifs le plus rapidement possible.

Il y a quelques années, le Canton avait déchargé les Communes de l'entretien des cours d'eau. Or, il semblerait qu'il revienne sur sa décision initiale. La Municipalité n'ayant pas d'informations plus précises a décidé qu'il valait mieux prévenir que guérir !

Enfin le «Fonds d'utilité publique» a été constitué en raison des projets futurs, liés à l'achat de la Cure. En effet, à moyen terme, il faudra répondre aux demandes toujours plus exigeantes de la population, relatifs l'accueil des jeunes enfants et des écoliers. Aux attentes de nos sociétés locales qui ont des besoins croissants en matière de locaux et autres salles de sports. A l'administration communale dont les bureaux ne répondent plus aux besoins actuels.

Les autres attributions, dans des comptes déjà existants, sont également liées à des projets futurs mais aussi à des renouvellements indispensables de l'informatique, de véhicules, de l'entretien des bâtiments communaux.

La Municipalité veut rester prudente et prendre le moins de risques financiers possibles afin de maintenir un taux d'imposition supportable, tout en sachant pertinemment que l'arrivée de nouveaux habitants aura, inévitablement, des conséquences dans divers domaines.

Les réserves ainsi faites, avec les connaissances actuelles, permettent d'envisager l'avenir plus sereinement et de respirer un peu !

La Municipalité vous remercie de la confiance que vous lui témoignez, ainsi que de votre investissement dans les diverses Commissions. Cela permet de constater que c'est ensemble que nous pourrons avancer pour qu'il «fasse bon vivre à Penthalaz».

◇ Conclusions au Conseil Communal

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 33 – 2008, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2007 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'617'084.81, avant les écritures finales ci-dessous ;
2. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 698'057.60 ;
3. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de CHF 900'000.- :
 - au fonds de réserve pour péréquation & facture sociale
 - au fonds de réserve pour perte s/débiteurs BC
 - au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA
 - au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique ;
 - au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules ;
 - au Fonds communal d'économie d'énergie (FCEE) ;
 - au fonds de réserve pour le PGA communal (Préavis 31-2008) ;
 - au fonds de réserve pour bâtiments communaux ;
 - au fonds de réserve pour la défense incendie (réseau et bâtiment)
 - au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau
 - au Fonds d'utilité publique
4. de virer le boni de l'exercice de CHF 19'027.21 au compte capital
5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2007

Adopté par la Municipalité dans ses séances des 4 et 14 avril 2008

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

La secrétaire

I. Hautier

S. Monnier

◇ Conclusions au Conseil Communal

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 33 – 2008, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

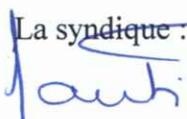
décide

1. d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2007 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'617'084.81, avant les écritures finales ci-dessous ;
2. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 698'057.60 ;
3. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de CHF 900'000.- :
 - au fonds de réserve pour péréquation & facture sociale
 - au fonds de réserve pour perte s/débiteurs BC
 - au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA
 - au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique ;
 - au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules ;
 - au Fonds communal d'économie d'énergie (FCEE) ;
 - au fonds de réserve pour le PGA communal (Préavis 31-2008) ;
 - au fonds de réserve pour bâtiments communaux ;
 - au fonds de réserve pour la défense incendie (réseau et bâtiment)
 - au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau
 - au Fonds d'utilité publique
4. de virer le boni de l'exercice de CHF 19'027.21 au compte capital
5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2007

Adopté par la Municipalité dans ses séances des 4 et 14 avril 2008

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :


I. Hautier



La secrétaire


S. Monnier